

A VITRY



Une étude réalisée par l'OMS préconise
10 m² d'espaces verts par habitant
en milieu urbain dense.
A Vitry, le ratio est de 16 m².



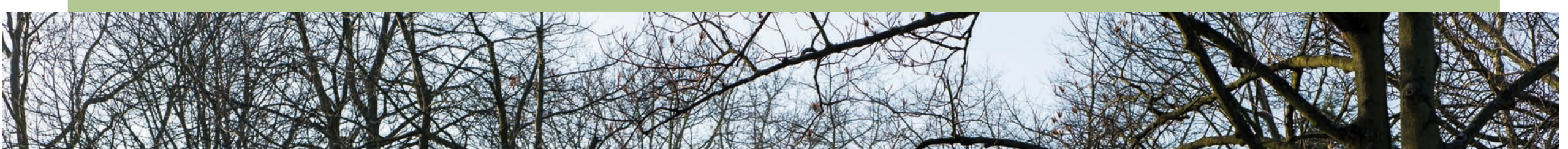
Ainsi, friches, chantiers et voies ferrées désaffectées abritent ou nourrissent nombre d'espèces remarquables recensées dans la ville.



Quels sont les grands enjeux aujourd'hui ?

Pour rejoindre les lieux où ils dorment, se nourrissent, se reproduisent les animaux ont besoin de se déplacer d'un espace naturel à l'autre. Travailler sur la circulation de l'eau est aussi essentiel. L'objectif de la trame verte et bleue est de créer des continuités végétales entre ces réservoirs pour organiser un réseau écologique cohérent. Un projet également bénéfique pour le cadre de vie puisqu'il se traduit par une présence plus marquée du végétal dans la ville et enrichit le paysage, notamment par des alignements d'arbres..

Vitry était autrefois surnommée « Vitry-aux-arbres » et était terre de culture et de production horticole. Aujourd'hui, les espaces et milieux naturels comprennent les parcs et jardins publics mais aussi les jardins privés des grands collectifs et du tissu pavillonnaire. Ces espaces verts représentent ainsi près du quart du territoire. Parmi ces grands réservoirs de biodiversité, nous connaissons le parc départemental des Lilas, les parcs communaux ou les bords de Seine qui constituent un corridor écologique d'importance nationale. Le parc des Lilas et le glacis du Fort d'Ivry ont été classés par le département Espaces Naturels Sensibles, outil pour une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public. D'autres espaces plus discrets sont stratégiques pour l'accueil de la faune et la flore.



Parc des Lilas, *Parc départemental de 98 hectares, 50 hectares ouverts au public, aménagement déclaré d'utilité publique en 2001*

Avec ses anciennes carrières de gypse en sous-sol, le parc a été préservé de l'urbanisation grâce à la volonté politique de Marcel Rosette puis du département. Il cultive la tradition horticole et agricole historique du Plateau en développant vergers, maraîchage, pâturage et collections horticoles.



Parc du Coteau-Marcel-Rosette,

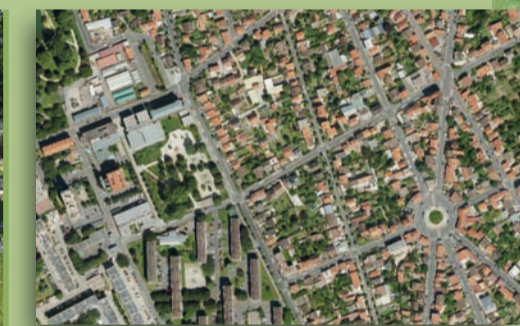
parc municipal de 3,5 hectares, créé en 1991, 237 500 visiteurs en 2013

Petite forêt, jardin méditerranéen, jardin des découvertes, ce parc conçu autour d'une mosaïque d'ambiances accueille plus de 200 espèces végétales et un rucher.



Parc Frédéric-Joliot-Curie, *Parc municipal de 3,2 hectares, créé en 1970, 330 000 visiteurs en 2013*

Ce parc d'agrément, aménagé en conservant l'identité du jardin de la propriété d'origine, accueille dans son bassin alimenté par la source de la Petite Saussaie, canards, cygnes, bernaches... Des études réalisées en 2015 permettront de réaménager le bassin en zone humide plus naturelle et de rendre visible l'arrivée de la source.



Parc Daniel-Féry, *parc municipal de 0,8 hectare, créé en 1962, 89 100 visiteurs en 2013*

Ce parc de conception traditionnelle offre des espaces de nature et de nombreux jeux pour les enfants de 2 à 12 ans.



Domaine départemental Chérioux,

12 hectares d'espaces verts dans un domaine en mutation de 36 hectares qui accueille des établissements d'enseignement

Le projet d'aménagement prévoit l'ouverture du parc au public. Une branche de la coulée verte Bièvre - Lilas, aujourd'hui en projet, le traversera.

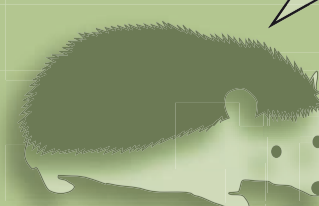
Un patrimoine vert en expansion...

Le patrimoine vert vitriot s'enrichit chaque année. Des projets guidés par une même ligne directrice :



- 2011 : extension du square Fourier, réaménagement des squares Balzac et Gagarine
- 2012 : création des squares Barbusse et Chabrier
- 2013 : ouverture des jardins familiaux du Coteau
- 2015 : création du verger du Coteau, réaménagement du square du Moulin-Vert

Espaces verts existants et en projet partagent une même ligne directrice : l'intégration dans l'ambiance paysagère du quartier.



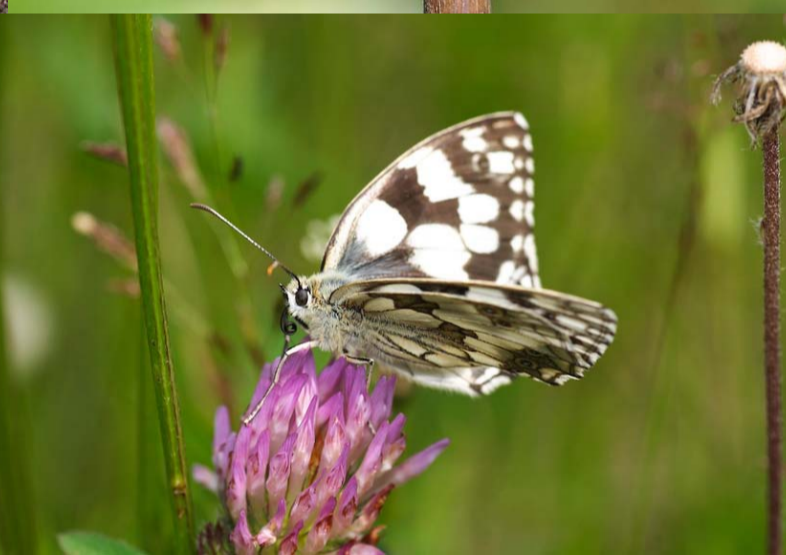
LES ESPÈCES OBSERVÉES

L'inventaire des chauves-souris a été établi à partir de l'écoute nocturne des ultrasons émis par ces animaux. Celui des oiseaux a été réalisé en écoutant les cris et chants nuptiaux et par prospection visuelle.



Selon le diagnostic écologique réalisé dans la ville en 2009, la palme de la diversité revient à la flore, avec 361 espèces végétales dont une dizaine remarquables. Les oiseaux revendiquent 56 espèces réparties en 5 catégories : oiseaux des rivières, des villes, des boisements, des buissons et des milieux ouverts. 32 d'entre elles sont protégées. Les mammifères

terrestres sont en petit comité : renard, fouine, campagnol et hérisson. On compte quelques amphibiens et reptiles, notamment le lézard des murailles. Les grandes prairies du parc des Lilas ont les faveurs de l'entomofaune (plusieurs espèces de papillons et de libellules, criquets, sauterelles...).



lézard des murailles
oiseaux des rivières
papillons
libellules



Le retour de l'orchidée sauvage

Diminution des fréquences de fauchage, abandon des produits phytosanitaires..., la gestion naturelle des espaces verts est saluée par le retour de l'orchidée sauvage à Vitry. En 2014, 178 orchidées de trois variétés différentes (Ophrys apifera, Orchis bouc et Orchis pyramidal) ont été recensées.

Des chauves-souris sentinelles de la biodiversité

Cinq espèces de chauves-souris sont présentes à Vitry. Un indicateur précieux de la qualité de la biodiversité. La présence de cet animal insectivore témoigne d'un usage restreint des produits phytosanitaires.



Des actions partagées

Partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO)

• 82 nichoirs ont été installés dans les parcs vitriots et sur les berges de la Seine depuis 2000, dans le cadre d'une convention signée avec la LPO. En 2013, des refuges LPO ont été créés dans les parcs Joliot-Curie et Féry, pour favoriser le développement de la flore et la faune sauvages (arbustes à fruits, haies champêtres, pierres sèches...).



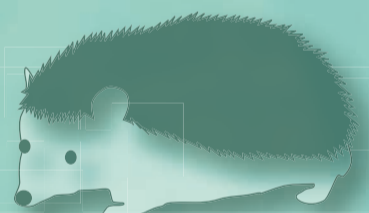
Partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf)

• 6 ruches ont été implantées dans le parc du Coteau-Marcel-Rosette, dans le cadre d'une convention mise en œuvre en 2010.

Partenariat avec NatureParif

• Des rendez-vous sont organisés par les services vitriots chaque année, en mai, à l'occasion de la Fête de la nature pilotée par Natureparif. Cette association a été créée par la région Ile-de-France pour conseiller les collectivités en matière de biodiversité. Vitry y adhère depuis 2009.

Des habitants du Port-à-l'Anglais avaient pris l'habitude de fleurir les pieds d'arbres de leur quartier. Cette initiative fait depuis 2014 l'objet d'une convention entre les Espaces verts vitriots et l'association du Port-à-l'Anglais.



Rendez-vous avec les Vitriots

• **Ateliers de la nature au jardin.** Partage de connaissances et respect de la nature au jardin, le secteur animation des Espaces verts invite les habitants, chaque mois, à un atelier thématique.
• **Rendez-vous des mains vertes.** Point d'orgue des ateliers mensuels, cette manifestation organisée le premier week-end d'octobre permet de découvrir le monde horticole : ateliers des jardiniers des services communaux, rencontres avec les associations locales de protection de la nature, troc de plantes et bulbes...



AMÉNAGER LA VILLE



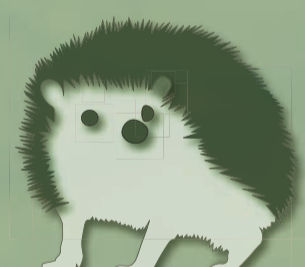
La nature intégrée au cœur de l'urbain

L'étalement urbain vers les périphéries provoque en France la disparition d'une surface de zones naturelles équivalant à celle d'un département tous les sept ans et impacte fortement notre paysage. Ce constat conduit à explorer le potentiel de densification des zones urbaines pour répondre à la crise du logement, mais dans un nouveau rapport ville - nature, dans lequel la préservation de la biodiversité est aussi source de bien-être des habitants.

Dans son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour le territoire, la ville pose des objectifs environnementaux ambitieux à travers une maille environnementale couvrant tout le territoire. Ce maillage a servi de base à l'élaboration de la trame verte et bleue (issue de la loi Grenelle 2, de juillet 2010) en cours de finalisation. Et l'on retrouve dans le règlement du plan local d'urbanisme (PLU) un ensemble d'outils de réglementation qui permet de mettre en œuvre ces principes d'aménagement portés par le PADD.



La maille environnementale a été introduite dans le PADD dès 2006, elle a été enrichie au cours de la révision du document, qui a été approuvé en 2013.



La nature tissée dans l'urbain

Nos rues, espaces de biodiversité

Les alignements d'arbres, le grand mail de la RD5 (8 000 m²), réaménagé en 2013, et jouant la carte rustique avec une belle ambiance naturelle. Arbustes, sorbiers... offrent aux oiseaux une solide garde-manger et modèlent notre paysage. Les allées plantées (EMA et Joliot-Curie créées en 2010, sentes de l'opération d'aménagement du Coteau) et les noues végétalisées destinées au stockage des eaux pluviales imbriquent de la même façon le végétal au cœur de l'urbain.

Berges de Seine, 4 kilomètres de berges gérées par le conseil général et entretenues par la ville, 7 hectares d'espaces verts

Un plan de gestion est défini pour l'entretien de chaque type d'espace (naturel ou loisirs) pour préserver et développer la biodiversité remarquable du site. La grève naturelle de l'ancienne baignade fait l'objet d'un projet de valorisation - préservation qui sera réalisé en 2017.

Les friches

Qu'il s'agisse de réserves foncières, de terrains industriels ou même de zones de chantier, ces espaces abritent de nombreuses espèces, parfois rares, et constituent des refuges.

En y prêtant attention, on retrouve la nature partout en ville.

Les espaces privés

Les jardins individuels des maisons ou collectifs des résidences, les balcons ou jardinières constituent également des espaces de nature. Ils participent d'une trame du territoire.



BIODIVERSITÉ :

L'ÉTOFFE DU VIVANT

Cette notion englobe la dynamique du vivant dans toute sa diversité : les espèces, les gènes et les écosystèmes. Elle dessine nos paysages, éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun, et conditionne notre art de vivre ensemble.

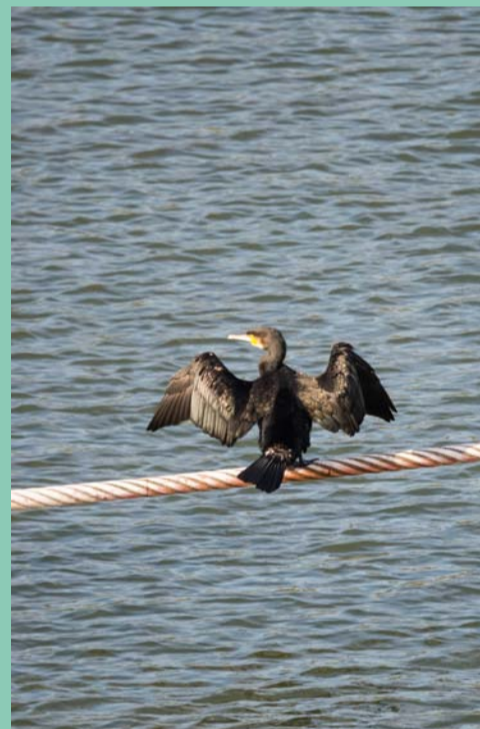
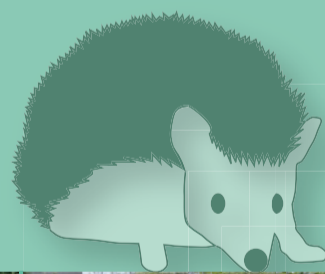
Une notion popularisée au Sommet de la Terre de Rio

Diversité biologique... biodiversité. C'est au biologiste américain Walter G Rosen que l'on doit ce mot-concept, forgé en 1985. Le grand public l'a découvert lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, qui a identifié la préservation de la biodiversité comme un enjeu mondial.

Comment est-elle menacée ?

La planète traverse aujourd'hui une vague d'extinction massive des espèces, la sixième depuis son origine. Destruction des milieux naturels, surexploitation des ressources, dissémination d'espèces invasives, changement climatique, l'activité humaine est au cœur de cette crise écologique, avec des rythmes de disparition 100 à 1 000 fois supérieurs à ceux qui ont précédé l'apparition de l'homme.

La biodiversité est une source thérapeutique essentielle pour l'homme. La moitié des molécules actives utilisées en pharmacie en sont issues, ou synthétisées à partir de produits naturels.



Où en est-on aujourd'hui ?

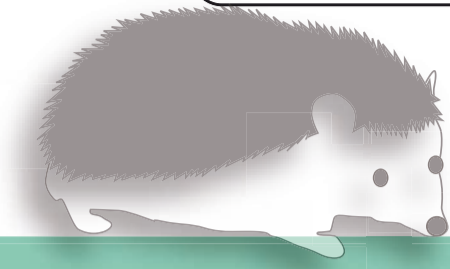
Face à l'urgence de la situation, chaque niveau d'engagement compte : international et national, local et individuel.

Des outils ont été déclinés aux différentes échelles de territoire : Convention internationale sur la diversité biologique, Réseau écologique paneuropéen, espaces naturels protégés, réseaux de trames verte et bleue régionales ou locales... Mais l'érosion est loin d'être enrayée. Sur les 76 199 espèces étudiées par l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 22 413 sont menacées.



Menaces et défis

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, Paris accueillera la vingt et unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.



Les conditions climatiques sont le critère le plus déterminant dans la structure des écosystèmes. Ainsi, climat et biodiversité sont étroitement liés et les évolutions de l'un impactent directement l'autre. Or, le constat est aujourd'hui le même pour tous les experts : notre planète connaît un réchauffement climatique accéléré.



Le changement climatique : une menace pour la biodiversité

Le changement climatique est unanimement identifié comme le principal facteur dans la perte de biodiversité d'ici la fin de notre siècle.

De nombreuses espèces végétales dépendent pour vivre et se reproduire de conditions climatiques très spécifiques : niveaux



de température, volume de précipitations... La faune est également très sensible aux évolutions climatiques, directement ou par leur impact sur la composition des habitats et des ressources alimentaires.

On observe déjà des conséquences du changement climatique sur la biodiversité, avec notamment l'extinction de certaines espèces, tandis que de lourdes menaces pèsent sur d'autres.

Stratégies d'adaptation : la biodiversité comme atout face au changement climatique

Si le climat influence directement la biodiversité, l'inverse est également vrai. Ainsi, les changements sur la biodiversité à l'échelle des paysages impactent à leur tour directement le climat, notamment en modifiant l'absorption des gaz à effet de serre.

Préserver la biodiversité, c'est aussi lutter contre le réchauffement climatique.

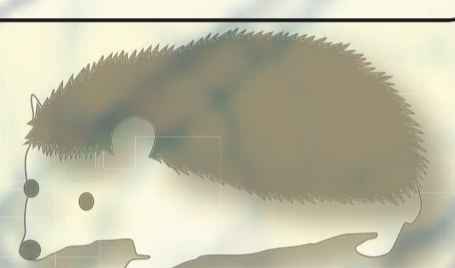
On observe chez certaines espèces des phénomènes d'adaptation comme le changement des cycles de vie ou l'apparition de nouveaux traits physiques.

Une réflexion est engagée au niveau mondial sur la mise en œuvre par l'homme de stratégies d'adaptation comme la construction d'infrastructures de protection, l'établissement de couloirs écologiques ou encore la plantation de variétés végétales résistantes.



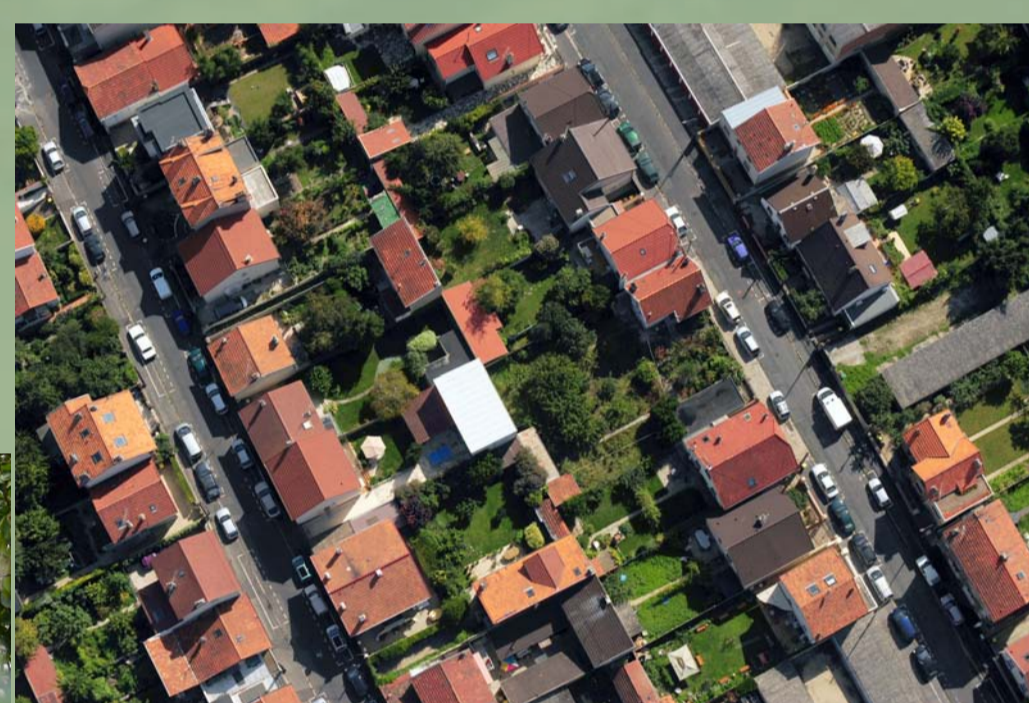
Les outils du plan local d'urbanisme au service de la biodiversité

Dans les Zac, des prescriptions environnementales s'imposent aux bailleurs et aux promoteurs immobiliers. Pour les autres programmes, la charte Promoteurs, signée en 2013 fixe le cap en matière de développement durable.



Préserver les continuités écologiques dans l'espace privé...

En zone pavillonnaire (UC, 12 000 parcelles), les jardins privés sont des espaces relais stratégiques pour la biodiversité, en particulier pour la faune volante. Implantés de façon assez continue, ils représentent des corridors



écologiques importants. Ces cœurs d'îlots sont identifiés dans le PLU (hachurés en vert) en tant qu'espaces à préserver. Les espaces verts des ensembles résidentiels des zones UB, UD font l'objet des mêmes dispositions.



... et les renforcer en encadrant les nouvelles constructions du secteur pavillonnaire

- **Emprise au sol** : elle ne doit pas excéder 50 % du terrain
- **Végétation** : espaces verts exigés sur 30 à 50 % du terrain et 20 à 40 % de pleine terre imposés en fonction des secteurs (UC, Uca, Ucb, Ucp) ; plantation d'espèces végétales locales encouragée
- **Clôtures** : ajourées et doublées par des végétaux ou végétales en cœur d'îlot et dotées, si possible, d'ouvertures pour la circulation de la petite faune
- **Eaux pluviales** gérées à la parcelle (infiltration, dispositif végétalisé de rétention...)

L'opération d'aménagement du Coteau

L'opération du Coteau a été sélectionnée par l'Ademe dans le cadre de la démarche AEU (Approche environnementale de l'urbanisme).



Illustration grandeur nature de la ville durable

Ce projet, piloté par la ville et conçu en concertation avec les habitants du quartier, a permis de créer 210 logements parfaitement intégrés dans le tissu pavillonnaire du Coteau, dans l'esprit d'une cité-jardin. Il illustre la possibilité d'amener un peu de densité, lorsqu'elle est pensée en fonction du paysage, des usages urbains et de la biodiversité.



• Un projet qui s'appuie sur la géographie et le paysage du Coteau : hauteur du bâti en accord avec les maisons environnantes, système de sentes piétonnes pour circuler entre les îlots, travail sur les points de vue qui ouvrent sur le paysage de la Seine.

• Le végétal tissé au cœur du quartier : trois espaces verts créés (square Chabrier, jardins familiaux et verger, en référence à une activité historique du quartier), végétalisation des sentes qui permet l'infiltration des eaux pluviales, part importante du végétal dans les espaces privés.



La Zac Rouget-de-Lisle

70 % des toitures de la Zac
Rouget-de-Lisle seront
végétalisées.



Un projet lauréat du « meilleur futur urbain »

Plusieurs centaines de projets, en France ou à l'étranger, étaient sur la ligne de départ du prix « Futurs Possibles 2014 ». Le projet de Zac Rouget-de-Lisle de l'architecte Carmen Santana (agence Archikubik) a enlevé la première place de ce concours qui distingue les projets d'urbanisme et d'aménagement innovants, réalisations pionnières d'une ville réinventée.



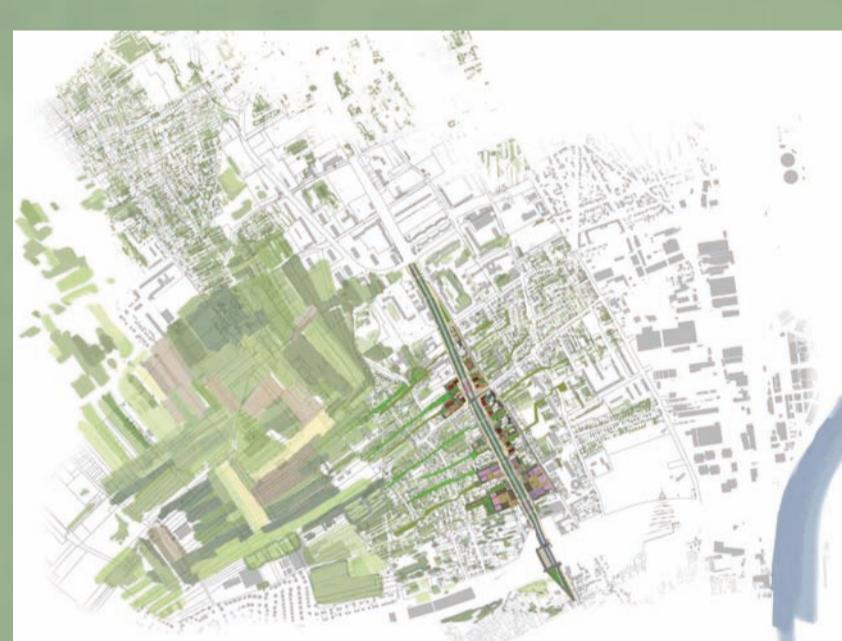
Une programmation mixte

65 000 m² de logement (870 logements), 65 000 m² d'activité (1 500 emplois programmés), 5 000 m² de surface commerciale, 1 000 m² d'équipement (terminal de collecte pneumatique des déchets).

Grands principes

- En s'appuyant sur la trame paysagère du relief du coteau, le projet dessine des éco-connecteurs, liens végétalisés transversaux vers la Seine, qui permettent de combiner densité urbaine et densité végétale et préservent de grandes percées visuelles.

- 50 % de la surface du projet sont bâtis, éco-connecteurs et espaces publics occupent l'autre moitié de la Zac. Noues plantées de récupération des eaux, espaces verts publics et privés, murs et toitures végétalisés..., le végétal et la biodiversité (palette de végétaux à implanter, abris pour la faune...) sont une identité forte du projet.



- Ce nouveau quartier de 9,1 hectares intègre toutes les règles du jeu de la ville durable. Une demande est formulée auprès de l'État pour engager une démarche de labellisation EcoQuartier.



À Vitry, le projet de trame verte et bleue a été élaboré en associant trois dimensions : le développement des circulations douces, la mise en valeur du paysage, la préservation et le développement de la biodiversité urbaine. Cela se traduit par un réseau écologique, qui met en cohérence les grands réservoirs de biodiversité en créant ou en préservant des continuités végétales insérées dans le tissu urbain. Le projet actuel, qui porte sur le sud de la ville, dessine une continuité écologique du domaine Chérioux aux berges de la Seine.



Les grands axes de travail

- la création de coulées vertes dans le prolongement de la coulée verte Bièvre-Lilas programmée par le conseil général : sentes végétalisées piétonnes et cyclables, ou le long des voies circulées. Elles doivent accueillir trois strates de végétation : arborée, arbustive, herbacée, pour recréer des écosystèmes favorables à la biodiversité.



- la préservation des zones refuges pour la biodiversité : cœurs d'îlots des quartiers pavillonnaires, espaces verts du bâti collectif.

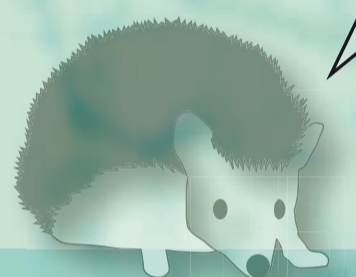
- exigences écologiques dans les opérations d'aménagement : coefficient de surface de pleine terre, gestion alternative des eaux pluviales avec des espaces de rétention végétalisés, préconisations en matière de biodiversité...



- retour de l'eau dans le paysage urbain, par le biais, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales (noues...) et en explorant les possibilités de rendre les sources locales plus visibles.

UNE GESTION DE VILLE DURABLE

Votée en janvier 2014, la loi LABBE fixe au 1^{er} janvier 2020 l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics. À partir du 1^{er} janvier 2022, les produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdits.



Préserver la biodiversité

Gestion naturelle des espaces verts

- **Dès les années quatre-vingt dix**, la ville décide d'évoluer vers l'abandon des produits phytosanitaires. En cause, l'impact de ces produits sur la santé de tous et leur rôle dans la pollution des eaux de ruissellement et souterraines.
- **2007** : Adhésion au programme Phyt'Eaux Cités. Le « zéro-phyto » est une réalité en 2008 dans les espaces verts communaux et sur toutes les voiries de la ville, cimetières exceptés. Cet engagement nous entraîne tous à penser autrement la place de la nature en ville. Pour les services municipaux, il implique de nouvelles pratiques. Dans la lutte contre les nuisibles, les insectes auxiliaires ont fait leur entrée dans les serres municipales et le désherbage manuel, mécanique ou thermique s'est substitué aux herbicides. Paillage et plantes couvre-sol se sont aussi développés.
- **2016**. L'abandon total des produits phytosanitaires est programmé.



Gestion différenciée des espaces verts

- Les espaces verts entretenus par les services municipaux ont des profils diversifiés : écoles, bords de Seine, parcs, réserves foncières... À chacun est associé un plan de gestion qui permet d'adapter les interventions (fréquence de fauchage, hauteur de tonte...) en fonction des usages du public et de la préservation de la biodiversité.

